



## *Assemblée Générale du Collectif des associations citoyennes : 18 mars 2016*

### **Rapport moral** - Jean Claude BOUAL président.

Le Collectif s'est constitué en réaction à la circulaire du Premier ministre du 18 janvier 2010 (dite circulaire Fillon) qui engageait les associations vers le marché et la posture de prestataire. C'est fort logiquement que le CAC a pris sa part dans les débats et actions pour modifier les textes et faire reconnaître la subvention comme un moyen normal du financement de l'action associative.

C'est en 2014 qu'est arrivée la loi ESS donnant enfin une définition légale de la subvention. Cette définition était indispensable pour faire taire ceux qui prétendaient que l'Union européenne ne reconnaissait pas la subvention et tenter de limiter la dérive vers la mise en concurrence systématique que nous connaissons depuis plusieurs années dans la relation entre collectivités publiques et associations. Certes le dogmatisme de la concurrence qui guide les institutions européennes pousse vers la concurrence systématique. Mais c'est, pour les institutions locales et nationales, souvent commode de s'abriter derrière l'Europe pour justifier de politiques qui asphyxient les associations. **La subvention est donc reconnue en droit positif.**

C'est aussi en 2014 qu'a été signée la Charte d'engagements réciproques entre l'Etat, les associations et les représentants des collectivités territoriales (communes, départements et régions).

Le 29 septembre 2015 a été publiée enfin la circulaire « Valls » remplaçant celle du 18 janvier 2010 (dite « Fillon »). Le CAC a beaucoup travaillé avec le Mouvement associatif (ex CPCA) sur cette circulaire. Suite à sa parution nous en avons fait l'analyse puis une journée de formation a été réalisée avec l'UFISC en octobre, dont les éléments sont sur le site du Collectif. **Nous avons estimé que, sans régler toutes les questions, cette nouvelle circulaire permettait - si elle était mise en œuvre à tous les échelons territoriaux - d'améliorer les relations entre les associations et les collectivités publiques.**

S'appuyant sur ces éléments et uniquement sur eux, oubliant les autres volets de la politique gouvernementale (diminutions des subventions, lancement des SIB, lois Macron et sur le travail, lois restreignant les libertés ... etc.), le Mouvement associatif (ex CPCA) dans ses publications (La vie associative N° 24 février 2016) présente la politique du gouvernement envers les associations comme très positive. Je pense qu'il nous faut être plus rigoureux que cela, et prendre la politique gouvernementale dans son ensemble : à la fois pointer ce que nous jugeons positivement (et nous l'avons fait avec la circulaire, la définition de la subvention, la Charte d'engagements, avec une analyse soulignant les aspect positifs mais aussi les limites), sans négliger les aspects franchement négatifs de cette politique (tels la diminution des subventions, le recours abusif aux appels d'offre, les SIB, ou les restrictions de libertés qui touchent aussi les associations comme nous l'avons vu avec les assignations à résidence de militants associatifs pendant la durée de la COP 21).

**La restriction des crédits publics entraine une situation de plus en plus difficile dans les associations**, avec les disparitions de certaines, des diminutions d'activité, des licenciements... mais tout cela de manière très diffuse ce qui les rend peu visibles avec souvent des responsables d'associations qui hésitent à faire savoir leurs difficultés pour ne pas se couper de leur collectivité et des possibilités restantes de financements publics.

Nous avons parlé il y a deux ans d'un « **véritable plan social invisible** » à venir. Nous y sommes, mais nous manquons d'éléments pour rendre incontestable notre argumentation. Les quelques travaux qui existent au niveau statistique portent sur les années passées avec 2 à 3 ans de décalage et sont souvent partiels voire partiaux... Il nous faut donc mieux nous organiser pour mutualiser le travail à ce sujet, aller au-delà de la Cartocrise que nous continuons à alimenter et construire, vers une véritable démarche d'observation alternative et participative des associations citoyennes qui soit scientifiquement indiscutable.

**Dans ce contexte global de transformation de l'engagement associatif, les diminutions des subventions sont un élément important.** Il ne suffit pas d'avoir une bonne définition légale de la subvention pour avoir les financements, c'est une condition nécessaire mais pas suffisante.

Avec la diminution des subventions, nous nous heurtons à deux phénomènes qui souvent se conjuguent : premièrement la diminution des financements publics qui aboutit à faire des associations une des variables d'ajustement dans les budgets des collectivités ; deuxièmement les résultats cumulés des élections municipales, départementales et régionales qui ont apporté des changements de majorité dans beaucoup de collectivités.

Dans certaines, aujourd'hui conquises par la droite dite « décomplexée » et l'« extrême droite », les critères politiques sont bien plus importants que les critères d'intérêt général et de lien social. Si bien que les associations d'éducation populaire, de défense des droits, d'aide aux réfugiés ... voient leurs moyens de fonctionner supprimés.

**Nous poursuivons notre travail de veille et d'alerte** sur les « Social impact bonds » (SIB), rebaptisées depuis le 15 mars « Contrat à impact social » (CIS) par le gouvernement qui vient de lancer un appel à projet pour un an. Après l'analyse du rapport SIBILLE en novembre 2014, le CAC a organisé plusieurs journées de formation et rencontres-débats sur ce sujet : la journée du 8 juin 2015 avec ATTAC sur les SIB, la soirée du 29 janvier 2016 sur « L'Adieu à l'Humanitaire » avec Boris MARTIN. De plus nous avons été invité par des associations et collectifs locaux (forum européen des Alternatives, université d'été d'Attac,...) et quelques médias pour présenter nos analyses. D'autre part suite à une rencontre avec Avenir Educus et le collectif pour une éthique en travail social, nous avons recomposé le groupe de travail sur les SIB et publié un texte en cours de signature par les réseaux et des personnalités pour dénoncer l'entourloupe que représentent ces contrats pour les finances des collectivités publiques, mais aussi ce qu'ils sous tendent pour les associations qui deviendraient les exécuteurs de la mise sous tutelle de la société par les multinationales et les banques, sous couvert de philanthropie.

**Il convient donc d'être plus offensif et même polémique sur ce qu'est la philanthropie** qui nous ramène dans des sociétés de la mendicité et de la charité avec la destruction de toute forme de solidarité basée sur les droits fondamentaux. Il s'agit bien d'une société toujours plus inégalitaire, en faveur d'une minorité, toujours plus prédatrice et dominatrice que nous préparant ces dispositions. Nous sommes en train d'organiser avec le groupe de travail une journée ou un colloque sur ce sujet en septembre 2016 dont l'objectif sera d'approfondir nos arguments critiques mais aussi nos propositions.

J'en cite deux que nous mettons déjà en avant :

1. que les multinationales, les banques payent des impôts comme les citoyens dans les pays où elles réalisent leurs profits et que l'évasion fiscale et l'optimisation fiscale (qui ne sont que des formes de vol plus ou moins légales) soient interdites ;

2. que les déductions fiscales de 66% des sommes données pour le mécénat ou la philanthropie (qui sont de l'argent public car ce sont des impôts non payés) alimentent un fonds destiné à financer les associations, géré conjointement par les pouvoirs publics et les associations.

Le texte que nous avons publié grâce à Gabrielle Garrigue (d'Avenir Educs) dans le Monde a fait l'objet d'une réponse en moins de 48 heures de la part du Mouves qui veut des SIB à tout prix. Il nous faut accentuer notre expression notamment auprès des collectivités locales pour qu'elles ne s'engagent pas dans cette aventure et se retrouvent piégées comme avec les partenariats publics privés (PPP) ou avec les emprunts toxiques de Dexia. **Nous proposons donc de lancer un mouvement « les territoires sans SIB ».**

La COP 21 s'est terminée par un accord sans engagements contraignants et sur une trajectoire d'augmentation des températures moyennes de plutôt 4° Celsius à la fin du siècle que de 2°C comme annoncé. Le CAC s'est engagé à cette occasion dans **un travail sur l'Écologie qui ne sépare pas les questions écologiques et environnementales, des questions sociales, culturelles et économiques.** Il n'y aura pas de transition écologique s'il n'y a pas de transition vers plus d'égalité sociale, économique, culturelle. Nous avons parlé d'écologie populaire, ou globale, à partir d'initiative que prennent les citoyens sur leur territoire pour vivre autrement. Il se passe beaucoup de choses dans ce sens dans les associations qui toutes ne se revendiquent pas de l'écologie et pourtant travaillent en fait dans les sens de cette écologie globale. C'est la société civile qui obligera à la transition (qui reste à définir), les gouvernements sont trop soumis à la pression, au lobbying des multinationales qui continuent à voir dans l'écologie un danger pour leurs profits. Le 19 mars, le CAC consacre toute une journée de travail sur ce sujet afin de poser ces problématiques et de faire converger les initiatives alternatives.

Le CAC s'est engagé dans la contestation et la lutte contre la constitutionnalisation de la déchéance de nationalité qui est une absurdité ; contre le projet de loi sur la réforme pénale qui généralise et perpétue l'Etat d'urgence ; sans parler de la loi sur les renseignements qui permet aux polices d'écouter et pirater les données de tout le monde sous prétexte de lutte contre le terrorisme. Nous avons dit à propos des attentats du 13 novembre dernier que nous ne lutterions pas contre le terrorisme en limitant la démocratie, c'est ce que cherche -entre autre- les terroristes, mais au contraire par plus de liberté ce qui n'exclut pas la prévention et la répression adaptées. Dire cela n'est pas faire preuve de naïveté. C'est exactement le contraire, **c'est créer les conditions démocratiques, sociales, culturelles, économiques de l'intégration et la destruction des causes du terrorisme.** Cette lutte est essentielle et difficile dans le contexte d'aujourd'hui, car les gens ne se sentent pas concernés par ces mesures, n'étant pas des terroristes. Mais la question à se poser est : ne met-on pas en place tous les instruments d'un régime autoritaire, policier, voire plus ?

Enfin, des mouvements sociaux traversent notre pays en ce moment, notamment contre la loi de réforme du code du travail qui prépare une société de plus en plus précaire à disposition d'un patronat qui rêve de « tout prendre ». Les associations sont concernées par plusieurs biais, une partie d'entre elles sont employeuses et la précarité remet en cause la qualité de leur travail et celui de leurs salariés. C'est une société encore plus inégalitaire, plus éclatée, opposant les gens entre eux qui se prépare. Ce n'est pas concevable pour les associations citoyennes, c'est contraire au sens de l'engagement associatif, aussi bien pour les bénévoles [qui forment la colonne vertébrale associative (18 000 000)] que pour les salariés [qui s'engagent dans ce secteur en raison du sens qu'il comporte]. Participer à ces mouvements paraît donc logique pour le CAC.

Cela fait beaucoup de sujets à discuter, à réfléchir et à travailler, l'Assemblée générale est bien un des lieux, pour le CAC, pour aborder ces questions qui font le quotidien du Collectif. Un quotidien qui tend à se structurer dans son fonctionnement sur la base d'une méthode commune en cours de construction qui fait du CAC un élément contributif à une mobilisation de la société civile qui se doit d'être plus large. Nous continuerons à mener l'ensemble de ces réflexions notamment lors de nos rencontres citoyennes de Rennes en juillet prochain.